



Lignes directrices

Préparées par le groupe de projet sur la base d'une démarche participative, ces lignes directrices ont été présentées et amendées dans le cadre d'une table ronde avec plus de 200 personnes qui a eu lieu le 26.11.2021.

vieillir — 2030

Stratégie de la politique des vieillesse et des vieillissements du canton de Vaud

Vision

Toute personne habitant notre canton a des compétences et des ressources qui contribuent à la cohésion sociale et à un vivre ensemble harmonieux entre les différentes générations. Les seniors du canton de Vaud bénéficient de conditions favorables qui leur permettent de vivre et vieillir au sein d'une société bienveillante respectant et soutenant au mieux les désirs et potentialités de chacune et chacun.

Missions de l'État dans le cadre du déploiement de la future politique des vieillesse et des vieillissements

Dans ses actions en faveur des seniors, l'État, avec l'appui des communes et des organismes privés, prend en compte la pluralité de leurs parcours de vie. Il favorise, optimise et met en place les conditions cadre pour que l'autonomie, le droit à la participation et les choix individuels des seniors soient respectés au mieux à tout âge. Il oriente son système de santé et de protection sociale à ces principes fondamentaux et garantit une assistance juste et équitable.

Principes directeurs

Dignité
Participation
Autonomie
Équité et inclusion

Solidarité intergénérationnelle
Sécurité
Bienveillance

Axe 1

Renforcer l'accessibilité aux prestations socio-sanitaires pour les seniors et leurs proches

Optimiser l'accès, les connaissances et l'information sur les prestations socio-sanitaires

1. Faciliter et coordonner l'accès à l'information sur les prestations destinées aux seniors et leurs proches.
2. Promouvoir et améliorer les connaissances des prestations existantes par de l'information et de la communication ciblées et adaptées.
3. Proposer ou renforcer des points locaux d'accueil des seniors offrant de l'information sur le dispositif socio-sanitaire et permettant l'orientation de manière précoce (conviviaux/points mobiles).
4. Accompagner la digitalisation des prestations socio-sanitaires et soutenir les utilisatrices et les utilisateurs.

S'adapter aux besoins spécifiques et complexes des seniors

1. Doter les professionnel-le-s des soins et sociaux d'outils leur permettant de rechercher, d'identifier et de comprendre les besoins des seniors tout en mobilisant les ressources et en respectant leurs choix.
2. Intégrer ou développer des réponses spécifiques, innovantes et adaptées dans les prestations pour les personnes en situation de vulnérabilité (pathologies chroniques, multimorbidité somatiques et psychiatriques, difficultés fonctionnelles et culturelles, migration, LGBTQI*, handicap, précarité, etc.).
3. Adapter les lieux de soins en partenariat avec les seniors et leurs proches afin de mieux répondre à leurs besoins.

Promouvoir un accès équitable et lutter contre la pauvreté

1. Accompagner l'accès aux prestations pour les personnes à faible revenu et à faible niveau de littératie.
2. Réduire les inégalités:
 - en promouvant l'accès aux prestations financières pour seniors.
 - en adaptant des prestations financières si nécessaire.
3. Continuer à soutenir la (ré-)insertion des travailleuses et travailleurs âgé-e-s dans le marché du travail avant l'âge de la retraite.
4. Favoriser l'intégration sociale des seniors.

Promouvoir le partenariat avec les seniors et coordonner le travail interprofessionnel

1. Renforcer la coordination et l'intégration des prestations socio-sanitaires à destination des seniors pour offrir une meilleure orientation et un meilleur suivi à l'échelle locale.
2. Promouvoir le partenariat multipartite incluant les seniors et leurs proches dans la définition des besoins et d'un accompagnement intégré.
3. Valoriser et soutenir le travail interprofessionnel entre les acteurs publics, parapublics, privés et associatifs.

Axe 2

Accompagner les transitions dans les parcours de vie

Faciliter et accompagner les différentes transitions

1. Accompagner les transitions (retraite, environnement de vie, familiales, deuil, etc.) et assurer la continuité de l'accompagnement biopsychosocial dans la diversité des parcours individuels.
2. Renforcer les capacités d'adaptation des seniors et de leur entourage (et mise en place d'une suppléance en cas d'absence d'entourage) pour faire face aux événements de vie difficiles (gestion du stress, dépression, sentiment de solitude, isolement, risque suicidaire, etc.).
3. Maintenir et améliorer l'autonomie et l'indépendance ainsi que la capacité des seniors dans le quotidien face aux vieillissements physiologiques et psychiques.

Mieux accompagner la fin de vie

1. Accompagner les seniors dans leur choix de fin de vie, y compris le suicide assisté.
2. Renforcer le niveau de compétence des professionnel-le-s, bénévoles et proches aidant-e-s qui accompagnent les personnes gravement malades tout au long de leur parcours de soins palliatifs.
3. Favoriser les discussions autour de la fin de vie et de la mort.

Valoriser les contributions des proche aidant-e-s

1. Poursuivre et promouvoir les mesures d'accompagnement des proches aidant-e-s (formations, conseils, espaces de répit, sensibilisation, etc.).
2. Renforcer la reconnaissance de la contribution et engagement des proches aidant-e-s impliqué-e-s auprès des seniors.
3. Sensibiliser les employeuses et les employeurs aux thématiques et besoins des proches aidant-e-s (allègement ou flexibilité des horaires par exemple) et leur proposer un accompagnement.
4. Accompagner le vieillissement des proches aidant-e-s (notamment les parents d'enfants en situation de handicap).

Axe 3

Valoriser la participation et les liens sociaux

Promouvoir l'intergénérationnel

1. Favoriser les liens sociaux et les activités intergénérationnelles.

Valoriser les seniors et lutter contre l'âgisme

1. Reconnaître, valoriser et encourager les contributions des seniors à la société, tant formelles qu'informelles.
2. Lutter contre les préjugés et les discriminations liées à l'âge.
3. Encourager le dialogue et le débat citoyens sur les enjeux éthiques et philosophiques liés au vieillissement.

Favoriser la participation des seniors

1. Permettre la participation effective de toutes et tous (et spécifiquement de personnes peu représentées) aux activités bénévoles, associatives et communautaires.
2. Soutenir des approches locales axées sur la participation sociale des seniors.
3. Prendre en compte les inégalités liées au numérique, les opportunités et risques de la digitalisation, des nouvelles technologies et dispositifs techniques, en limitant autant que possible la fracture numérique.
4. Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et impliquer les seniors dans l'élaboration de l'offre de formation qui leur est dédiée et/ou qu'ils peuvent offrir.
5. Prévenir l'isolement social et la solitude subie (non-choisie) des seniors.

Axe 4

Favoriser l'autonomie et la dignité dans le vieillissement

Respecter l'autonomie et l'autodétermination

1. Protéger la jouissance par les seniors de leurs droits (droits humains, droits du patient, etc.) en toute circonstance et dans tous les lieux de vie (domicile, EMS, CAT, etc.).
2. Garantir l'autonomie des seniors, respecter leur autodétermination et leur dignité.
3. Tirer profit du potentiel des technologies pour développer des services innovants favorisant l'autonomie des seniors.
4. Respecter les besoins affectifs, intimes et sexuels des seniors.

Développer la prévention et la promotion de la santé

1. Encourager l'activité physique spontanée et naturelle ainsi qu'une alimentation saine.
2. Prévenir le déclin fonctionnel et cognitif en renforçant la promotion de la santé.
3. Soutenir les communes dans leurs actions de promotion et de prévention de la santé.
4. Favoriser une prescription médicamenteuse juste et adéquate en tenant compte de la personne et du vieillissement.
5. Proposer des lieux de formation de qualité tout au long de la vie (Lifelong Learning) afin d'offrir aux seniors des informations de pointe quant aux enjeux de société et prévenir la perte de capacité cognitive.

Prévenir les violences

1. Prévenir tous types de violences à l'égard des seniors, qu'elles soient psychiques, économiques, physiques ou sexuelles, qu'elles se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur de l'environnement familial, au domicile ou dans une institution.

Axe 5

Proposer des environnements de vie diversifiés soutenant un vieillissement en santé

Promouvoir des habitats adaptés aux parcours de vie

1. Soutenir la diversité et l'innovation dans l'offre de logements.
2. Faciliter et promouvoir l'adaptation du logement privé et développer et diversifier l'offre de logements adaptés aux seniors.
3. Renforcer l'accessibilité financière aux prestations concernant le logement.
4. Développer et adapter les prestations des structures d'accompagnement temporaire (CAT- court séjour).
5. Développer et adapter la structure et la mission des lieux d'hébergement de long séjour.
6. Concevoir et favoriser des prestations intégrées (de soins et d'accompagnement) quel que soit le lieu de vie.

Favoriser les évolutions du cadre de vie

1. Favoriser les liens de proximité et les solidarités locales, en veillant à intégrer les personnes isolées.
2. Encourager et soutenir les initiatives des communes, associations et particuliers qui permettent d'adapter le cadre de vie et favoriser la mobilité et l'accès aux services et aux loisirs.
3. Soutenir les communes qui incitent le développement des communautés bienveillantes (*caring communities*), notamment au travers de projets intergénérationnels.

Axe 6

Gouvernance, qualité, économicité, et sécurité des prestations

Mettre en place une gouvernance pour le déploiement de Vieillir 2030

1. Garantir la mise en œuvre de la stratégie grâce à une structure de gouvernance intégrant les seniors, les communes, les associations représentant les seniors et les organismes et institutions parapublics et privés.
2. Intégrer dans le déploiement de Vieillir 2030 des résultats scientifiques.
3. Assurer la cohérence de l'offre des prestations socio-sanitaires et tenir compte des intérêts des différents publics.
4. Respecter les principes de la durabilité dans le déploiement de Vieillir 2030.
5. Développer le monitoring et des indicateurs propres au dispositif socio-sanitaire pour les seniors.
6. Assurer le suivi et l'évaluation de Vieillir 2030.
7. Faire la prospective et anticiper les besoins futurs en matière d'accompagnement et de soins des seniors.
8. Coordonner les politiques des vieillesse et des vieillissements entre les autorités cantonales et communales.
9. Partager les expériences et les bonnes pratiques entre associations, communes, organisations parapublics et le canton.
10. Garantir la participation des seniors et de leurs proches à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des prestations d'accompagnement et socio-sanitaires.
11. Promouvoir les rencontres et les projets intergénérationnels.
12. Adopter une lecture critique du dispositif des prestations socio-sanitaires en fonction du genre et ajuster l'offre des prestations si nécessaire.
13. Agir en faveur d'une société inclusive.
14. Favoriser la prise en compte du vieillissement dans toutes les politiques publiques concernées (ex. révision du plan directeur cantonal pour l'aménagement du territoire).

Financement de Vieillir 2030

1. Etablir une stratégie de financement des mesures concrétisant la stratégie Vieillir 2030 en respectant le principe d'économicité et les procédures budgétaires ordinaires voire des décrets ad hoc.

Veiller à la qualité des prestations et développer la formation du personnel socio-sanitaire

1. Ajuster les prestations en fonction des besoins de la personne et s'assurer de leur qualité par une évaluation multidimensionnelle.
2. Offrir des possibilités de formations initiales et continues, en fonction des besoins liés aux défis sanitaires et sociaux en lien avec le vieillissement, développer les savoirs et les compétences des professionnel-le-s afin de garantir des soins sécuritaires et de qualité ainsi qu'un accompagnement empathique, bienveillant et adapté.
3. Renforcer la formation initiale et / ou continue et postgrade des professionnel-le-s du domaine socio-sanitaire pour mieux répondre aux besoins des seniors et aux défis de l'autodétermination.
4. Rendre attractifs, valoriser les métiers existants en lien avec les seniors, fidéliser les professionnels et permettre l'émergence de nouveaux rôles ou modèles d'organisation.